

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 33, LE MERCREDI 12 JUIN 2024, À LA SALLE DU CONSEIL, SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

24-06-186

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX NATURELS - ADOPTION

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022, a autorisé que des démarches soient entamées afin d'informer la population à travers les différents médias locaux concernant l'approche de la période de consultation publique prévue pour le mois de février 2022 du Plan régional sur les milieux naturels de la MRC des Maskoutains selon l'échéancier présenté, tel qu'il appert de la résolution numéro 22-01-29;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2022, a pris acte du document intitulé *Plan régional sur les milieux naturels (PRMN) – MRC des Maskoutains* et a autorisé sa transmission au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour commentaire et correction, tel qu'il appert de la résolution numéro 22-12-446;

CONSIDÉRANT la liste des correctifs demandés par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT que les correctifs apportés ne changent pas le sens, la portée et les objectifs du *Plan régional sur les milieux naturels (PRMN) – MRC des Maskoutains*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mario St-Pierre,
Appuyée par Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le *Plan régional sur les milieux naturels (PRMN) – MRC des Maskoutains* avec les correctifs apportés;

DE TRANSMETTRE au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) une copie du document, des annexes, du rapport d'analyse complété, de la base de données géoréférencées ainsi que de la résolution d'adoption;

DE TRANSMETTRE la résolution d'adoption aux Municipalités du territoire, aux MRC voisines, à CRE Montérégie ainsi qu'au Grand conseil de la Nation W8banaki.

POUR	CONTRE
15 voix	2 voix (Réjean Rajotte, Yvon Daigle)
92 247 citoyens (100 %)	2 citoyens (0 %)

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Copie certifiée conforme, ce 19^e jour du mois de 2024.

La greffière,



Marie-Pier Hébert

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.